



VILLE DE CHATEAU-THIERRY

Service Etat-Civil

Nos réf : EC/JK/LM

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Délivrance des Cartes Nationales d'identité

Château-Thierry, le 6 mars 2017

Mesdames, Messieurs les Maires,

A compter du 14 mars 2017, et dans le département de l'Aisne, les modalités de dépôts et d'instruction des dossiers de demandes de cartes nationales d'identité changent. Les demandes seront enregistrées de la même manière que celles de passeport. Cela implique de nouvelles procédures :

- les demandes seront enregistrées au moyen du dispositif de recueil et seront envoyées directement de manière dématérialisées aux Préfectures ;
- il sera désormais possible d'enregistrer sa demande dans n'importe quelle mairie disposant de ces dispositifs de recueil (et plus seulement à la mairie de résidence) ;

Pour obtenir la délivrance des C.N.i à Château-Thierry à partir du 14 mars uniquement, la procédure à respecter est la suivante :

- **La prise de rendez-vous est obligatoire au service État civil de la mairie**
Le service Etat-Civil est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le samedi matin de 8h30 à 12h00
- **Avant le rendez-vous, la personne doit remplir le formulaire de demande**, soit en le téléchargeant sur le site Chateau-Thierry.fr, soit en venant le retirer au service État civil de la mairie, soit en complétant une pré-demande en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>
- **Lors du rendez-vous, chaque personne doit se présenter avec un formulaire rempli complété des pièces demandées.**

Attention, seuls les dossiers complets pourront être enregistrés en mairie. Tout dossier présenté incomplet entraînera un nouveau rendez-vous.

A noter que les demandes de cartes nationales d'identité peuvent être déposées dans les villes du département suivantes : Bohain en Vermandois, Braine, Charly sur Marne, Château-Thierry, Chauny, Fère en Tardenois, Guignicourt, Guise, Hirson, Laon, Marle, Neuilly-Saint-Front, Ribemont, Rozoy sur Serre, Saint-Quentin, Sissons, Soissons, Tergnier, Vervins, Vic sur Aisne et Villers-Cotterêt.

Nous comptons sur votre appui pour transmettre ces informations à vos administrés et les aider à remplir leurs formulaires si nécessaire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Député-Maire,

Jacques KRABAL

